

Avis voté en plénière du 29 mars 2017

Combattre les violences faites aux femmes dans les outre-mer

Déclaration du groupe CGT-FO

À la conférence mondiale des femmes de Pékin en 1995, l'ONU a conclu que « la violence à l'égard des femmes traduit des rapports de force historiques qui ont abouti à la domination des hommes sur les femmes et à la discrimination ». Cette domination parfois invisible, souvent insidieuse et sournoise, transcende malheureusement les espaces et les cultures. Elle enferme des millions de femmes à travers le monde dans des rôles infériorisants qu'elles doivent subir y compris dans leur chair, car dans un tel système le corps de la femme et sa possession sont un enjeu de pouvoir et de domination. Les violences physiques et morales sont un moyen multiforme de contrôle et de perpétuation du pouvoir masculin qui s'exprime indépendamment du contexte social, culturel ou religieux. Elles constituent une entrave à la pleine liberté des femmes et une atteinte à la dignité humaine. Elles ont un impact sur l'ensemble de la société et plus particulièrement sur les enfants.

Pour le groupe FO, la lutte contre les violences faites aux femmes s'inscrit pleinement dans le combat pour l'égalité entre les sexes. Il apparaît donc essentiel de combattre toutes les violences sexuelles et sexistes, qu'elles soient physiques, psychologiques ou symboliques. Dans les Outre-mer comme partout ailleurs, la tolérance sociale n'est pas acceptable.

Pour que les Outre-mer s'inscrivent dans le mouvement de l'égalité des sexes, en droit et en faits, la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures est nécessaire. Les préconisations de cet avis, tant par leur pragmatisme que par leur volontarisme, répondent à cet objectif. Certaines nécessitent des moyens financiers, d'autres relèvent d'une réelle volonté politique d'asseoir la primauté des lois de la République sur le droit coutumier et de les faire respecter.

Combattre les violences, c'est aussi se battre pour une véritable égalité territoriale et permettre à tous les ultramarins, garçons et filles, d'avoir un accès de qualité à l'éducation, à la santé, au logement, au travail. Si les enquêtes citées dans cet avis montrent qu'un haut niveau d'instruction est le meilleur remède contre le sexisme et ses violences, l'illettrisme et l'échec scolaire restent toujours un problème majeur dans les Outre-mer. Des moyens conséquents doivent être alloués à ces territoires pour que le droit à l'éducation devienne un droit effectif et accessible à tous.

De même, les violences faites aux femmes ne peuvent être efficacement combattues que si elles sont connues et reconnues. Le groupe FO adhère aux préconisations visant à l'amélioration de la connaissance des violences subies par les femmes dans les Outre-mer. Cette (re)connaissance, impérative et permanente, doit être mobilisée pour alimenter les différents dispositifs de lutte et de sensibilisation contre les violences sexistes.

Pour le groupe FO, la lutte contre les violences doit s'inscrire dans une approche transverse et globale. Cela nécessite : de recenser, d'identifier, de prévenir et de sanctionner lourdement les

violences faites aux femmes ; d'adapter les outils juridiques et de renforcer les dispositifs de protection, de suivi et d'accompagnement. Enfin de soutenir financièrement et juridiquement les victimes et l'action des professionnels et des associations qui leur viennent en aide.

Le groupe FO vote en faveur de cet avis qui appelle à une prise en charge globale de la problématique des violences sexistes dans les Outre-mer.